

Règlement La Corrida d'Ecommoy

Article 1 : Organisateurs

LA CORRIDA D'ECOMMOY est une course urbaine organisée par COURIR A ECOMMOY (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse couriraecommoy@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

LA CORRIDA D'ECOMMOY aura lieu le 1 Septembre 2019 à Ecommoy. Il est composé de 4 courses : Course des enfants, Course 5 Kms et Course 10 Kms.

Le retrait des dossards se fera sur au gymnase d'Ecommoy allée de Fontenailles de 09 h à 12heures Le départ sera donné Place de la république. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- La Course des Familles : Course pour les 2006 2007 2.5 Kms
Course 2008 2009 1km
- Le 5 Kms est ouvert à toute personne née en 2005 et avant
- Le 10 Kms est ouvert à toute personne née dès 2002 et avant

3-2 : Mineurs

Seule une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur www.couriraecommo.fr. Les inscriptions sur place sont possibles mais à tarifs majorés

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- La Course des Familles : Gratuite
- Le 5 Km : 7 euros jusqu'au 19 Août puis 10 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions 1 heure avant le départ
- Le 10 Km : 9 euros jusqu'au 19 Août puis 12 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions 1 heure avant le départ

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du Crédit Mutuel pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour **responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante**. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sera assurée par des signaleurs, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Espace Compétition via des puces intégrées à votre dossard.

Article 8 : Classement

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course à l'issue de la dernière course.

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants ne seront remboursés pas de leurs frais d'engagement et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,....) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation ne procédera pas au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.